

LES PROPOSITIONS DE L'OOAQ

CAMPAGNE ÉLECTORALE 2022

La communication humaine, un besoin essentiel tout au long de la vie

Ces propositions de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) représentent des solutions concrètes qui permettraient d'améliorer grandement la qualité de vie des personnes et garantir un meilleur accès aux soins et aux services. L'OOAQ souhaite que ces propositions se traduisent en des engagements électoraux de la part de tous les partis politiques.

PROPOSITION 1

Élargir le partage des actes, les activités diagnostiques et le pouvoir de prescription en utilisant pleinement les champs d'exercices des orthophonistes et audiologistes.

LES OBJECTIFS

- Offrir des solutions alternatives pour l'accès aux soins et aux services.
- Réduire le temps d'attente.
- Simplifier le processus de prise en charge pour les problèmes de santé courants.

CETTE PROPOSITION NÉCESSITE de moderniser les lois et les règlements existants, dont le Code des professions, afin de :

- reconnaître la pleine compétence des professionnels (elles);
- favoriser le décroisement de la pratique;
- reconnaître les évaluations diagnostiques;
- augmenter la fluidité des corridors de services et éviter les allers-retours.

Il faut permettre aux orthophonistes et audiologistes d'accomplir tous les actes pour lesquels elles ou ils ont la compétence.

PROPOSITION 2

Offrir des services d'évaluation en audiologie en dehors des centres hospitaliers et couverts par le régime public, pour les enfants, les personnes âgées, et les personnes ayant une déficience auditive.

L'OBJECTIF

- Offrir un meilleur accès aux services d'évaluation en audiologie pour les enfants de 0 à 12 ans, les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes ayant une déficience auditive.

CETTE PROPOSITION PERMETTRAIT :

- de détecter rapidement les problèmes d'audition;
- de palier aux conséquences néfastes, permanentes et à long terme d'une perte d'audition;
- d'offrir, une fois l'an, une évaluation en audiologie, peu importe le lieu de dispensation de ces services;
- aux familles moins nanties ou aux personnes n'ayant pas d'assurance privée d'y avoir accès;
- de réduire les listes d'attente à l'hôpital.

Les délais d'attente pour des services d'évaluation en audiologie dans un centre hospitalier sont longs et peuvent varier entre 2 mois et 4 ans selon la région.

PROPOSITION 3

Mettre en place un programme de santé auditive pour les personnes âgées vivant en CHSLD ou recevant des services de soutien à domicile.

LES OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de vie des personnes âgées vivant dans les centres d'hébergement (CHSLD) ou recevant des services de soutien à domicile (SAD).
- Faciliter les interactions avec leurs proches aidants.

CETTE PROPOSITION PERMETTRAIT :

- d'améliorer la communication avec les proches aidants et le personnel soignant;
- de briser l'isolement;
- de freiner le déclin de la santé physique, psychologique et cognitive;
- de réduire l'intensité des soins et des services;
- de préserver le maintien à domicile et l'autonomie plus longtemps.

Environ 33 % des personnes âgées présentent une déficience auditive qui nuit aux activités quotidiennes.

PROPOSITION 4

Garantir une offre de services de proximité en orthophonie scolaire pour les enfants ayant des difficultés de langage et d'apprentissage en misant sur la collaboration de l'équipe-école, selon les besoins identifiés dans chaque milieu.

LES OBJECTIFS

- Miser sur une intervention rapide et précoce
- Pallier les problèmes d'accessibilité.
- Ajuster le continuum de services pour l'étendre jusqu'au secondaire.
- Consolider les équipes.
- Favoriser la rétention et l'embauche d'orthophonistes.

CETTE PROPOSITION PERMETTRAIT :

- de moduler l'offre, l'intensité et la modalité des services en fonction des milieux, en collaboration avec l'équipe-école;
- de mettre en place des services de proximité selon la prévalence des cas, les besoins des enfants et du milieu;
- d'éviter que les problèmes se transforment en troubles d'apprentissage persistants;
- d'assurer le plein développement et l'égalité des chances pour tous.

7 % des enfants présentent un trouble développemental du langage (TDL), soit 2 par classe.